

Délibération 2023 / 12-19

L'an deux mil vingt-trois le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Absents excusés : Mr Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Mme Claudine DAURY-NEYRET (procuration M. Raymond RABETEAU), Mr Cédric LECOMTE

Absent : Mrs. Anthony BUYS

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

DETR 2024 : REAMENAGEMENT ET MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE CAMILLE BENASSY ET RUE DE VASSIVIERE

Monsieur le Maire :

- **présente** à ses Collègues le projet de travaux d'appareillage, dans le cadre de la modernisation des installations de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux. Ses travaux seront réalisés sous convention de co-maîtrise d'ouvrage du 16 mars 2023 entre le S.D.E.C. et la Commune de Royère,
- **précise que** ce projet peut faire l'objet d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), exercice 2024, sur la base de 35 % (rubrique 12) du montant hors taxes de ces travaux,
- **dit que** le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **54 659,23 HT**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2024 pour le projet de travaux d'appareillage.
- **précise** que le financement prévisionnel est le suivant :

<u>Coût du projet</u> :		54 659,23 € HT
<u>Recettes</u> :	D.E.T.R. (35 %) :	19 130,73 €
	Autofinancement (solde)	35 528,50 €

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, 14 décembre 2023

Le Maire,
Raymond RABETEAU

